

*Taxe d'accise—Loi***LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET AUTRES LOIS
CONNEXES**

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-80, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Charest): Nous allons maintenant entrer dans une période de débat de 10 minutes, sans questions ni commentaires. L'honorable député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) a la parole.

[Traduction]

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, si vous mettiez le député de Thunder Bay-Nipigon et le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) un à côté de l'autre vous ne les confondriez peut-être plus.

Je voudrais faire un rappel au Règlement pour confirmer que nous pouvons maintenant parler 10 minutes.

Le président suppléant (M. Charest): Oui.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Tout ce que je peux dire, c'est que je le regrette, mais je suis heureux d'avoir pu échanger quelques commentaires avec le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner), ce qui m'a permis de régler certaines questions.

Même si le gouvernement est au pouvoir depuis un peu plus d'un an et si la session a commencé il y a moins d'un an, on a déjà une impression de «déjà vu».

Le projet de loi C-80 tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise majore certaines taxes à la suite du budget de 23 mai dernier. La taxe de vente fédérale sur divers produits augmente de 1 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1986. Il y a également d'autres changements. Par exemple, la taxe de vente fédérale s'étend à différents articles qu'utilisent les hommes, les femmes, les garçons et les fillettes de notre pays. Ils vont devoir payer plus cher les bonbons, les confiseries, les boissons gazeuses, les aliments pour animaux domestiques et certains aliments diététiques.

Le gouvernement impose une taxe sur le matériel permettant d'économiser l'énergie alors qu'il prétendait s'intéresser à cette question. Il impose cette taxe aussitôt après avoir mis fin à des programmes qui favorisaient l'économie d'énergie. Cette seule disposition montre bien à quel point cette mesure est réactionnaire. Il faudra également payer 2c. de plus le litre l'essence et le kérosène, le diesel et le carburant d'avion à compter du 3 septembre. A cela s'ajoutera une majoration supplémentaire de 1c. le litre à compter du 1^{er} janvier 1987. Ces hausses de taxe se prolongent pendant des années.

Cela me rappelle le débat que nous avons tenu au cours des premières semaines de cette session parlementaire. Le gouvernement s'est demandé s'il allait donner suite à une hausse de la taxe de vente que le gouvernement libéral avait prévue pour le 1^{er} octobre. Au lieu d'annuler cette hausse comme il disait vouloir le faire avant de remporter les élections, étant donné qu'il avait vivement critiqué la majoration de la taxe de vente, il a décidé de la maintenir, ce qui était très révélateur. En mai, dans les mesures budgétaires que nous étudions maintenant, il a décidé d'augmenter encore la taxe de vente. Ces dernières minutes, nous nous sommes penchés sur l'équité de tout cela. Il

ne s'agit pas simplement d'équité, il s'agit aussi de savoir s'il est sage du point de vue économique de suivre cette orientation de la politique fiscale et financière du gouvernement.

● (1800)

Nous avons un déficit très important. Pourquoi ce déficit? Le gouvernement va commencer par répondre que les dépenses sont excessives. Le gouvernement n'est guère enclin à dire que le déficit est dû au fait que l'on ne perçoit pas suffisamment de taxes dans certains domaines, encore que dans la pratique, dans le budget et dans le projet C-80 dont nous discutons aujourd'hui, on laisse entendre que les Canadiens devraient payer des taxes de vente et d'accise plus importantes. Le déficit s'explique donc, au moins en partie, par le fait que les simples citoyens qui assument déjà un lourd fardeau fiscal devraient supporter une charge fiscale encore plus lourde.

Ce que l'on n'a pas du tout envisagé, c'est la possibilité très plausible que ce déficit massif des activités fiscales fédérales soit dû au fait que le gouvernement canadien se soit laissé aller de plus en plus à autoriser certains genres d'activités, notamment en matière d'investissements financiers permettant de se dérober au fisc. Cela a permis aux riches de s'enrichir et de réussir à concentrer de plus en plus leur pouvoir économique alors que les pauvres paient de plus en plus de taxes. Et cela nous vient d'un gouvernement conservateur qui imagine volontiers qu'il représente les simples canadiens, qu'il se soucie d'eux et qu'il souhaite sincèrement que le Canada devienne un pays prospère.

Encore une fois, ce n'est pas une simple question d'équité. C'est aussi une question de bon sens économique. Quand on décide que la grosse masse du fardeau de l'impôt va peser sur des particuliers qui vont être obligés bon gré mal gré de payer les taxes de vente et d'accise, ces particuliers, quoi qu'ils puissent souhaiter, sont bien obligés de s'exécuter quand ils doivent acheter quelque chose. Ce sont des taxes insidieuses parce que ce sont des prélèvements cachés. Elles sont normalement comprises dans le prix, et on ne peut pas savoir de combien elles étaient à l'origine si on ne vérifie pas les tableaux.

Il n'est guère possible de se rendre exactement compte de l'importance de ces prélèvements que l'on intègre aux coûts des denrées en y ajoutant un certain pourcentage de frais supplémentaires. C'est une idiotie économique de faire peser ainsi le système fiscal sur les particuliers canadiens. C'est précisément sur eux que l'on compte pour permettre à nos collectivités de faire des affaires, pour aller dépenser de l'argent dans les magasins et acheter des choses. Ce pouvoir d'achat crée une demande qui se répercute sur les grossistes, les usines et l'emploi dans toutes nos industries. Si nous persistons à continuer à alourdir, année après année, le fardeau que doivent assumer les particuliers, nous finirons par constater, comme nous l'avons fait depuis une quinzaine d'années, que toutes les incitations que nous pouvons consentir sous forme de dépenses fiscales ou d'amortissement fiscal accéléré, etc., ne réussissent pas à générer suffisamment d'investissements pour nous permettre de tendre au plein emploi. Ce que fera cette mesure, monsieur le Président, c'est rendre les riches encore plus riches qu'ils ne le seraient autrement et réduire de plus en plus de Canadiens à la pauvreté. Cela était évident au début de la présente décennie, lorsque le ministère des Finances a publié certaines données sur la mesure dans laquelle les dépenses